

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



SOMMAIRE

EDITO

1 - La collectivité, ses compétences	p 4
2 - La prévention des déchets	p 7
3 - Les temps forts de l'année	p 9
4 - La collecte	p 12
5 - Les tonnages annuels collectés	p 17
6 - La valorisation, le traitement	p 21
7 - Les coûts, les financements	p 22



L'année 2021 restera marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. En effet, nous avons constaté une augmentation de la quantité des déchets collectés sur les années 2020 et 2021, notamment liée aux périodes de confinement, de télétravail et à la fermeture des déchetteries. Les actions de prévention du SICTOM de la Région de Rambouillet ont également été fortement impactées. Les animations scolaires avaient cessé depuis mars 2020, mais ont repris progressivement à partir de la rentrée 2021. Ces animations ont été adaptées pour respecter un protocole sanitaire prudent.

Par ailleurs, nous remarquons que la distribution des composteurs s'est intensifiée. Ce constat sera conforté par la généralisation du tri à la source des biodéchets prévu par La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Enfin, l'année 2021 aura également été marquée par un engagement fort des délégués du SICTOM dans la suppression des manœuvres en marche-arrière des véhicules de collecte. Le règlement de collecte du SICTOM, conformément aux recommandations R437 de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), interdit en effet les marche-arrières. Ce n'est pourtant pas moins de 250 marche-arrières qui ont été recensées sur l'ensemble du territoire. Ces manœuvres dangereuses représentent un risque élevé tant pour l'agent de collecte, que pour les riverains. Fin 2021, plus de la moitié des communes du SICTOM ont déjà rencontré nos services pour étudier des solutions alternatives afin d'atteindre cet objectif.

Benoît Petitprez

Président du SICTOM

de la Région de Rambouillet



I. LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES

1.1 Le territoire

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1^{er} janvier 2013).



Chiffres clés du territoire

40 communes adhérentes



90 409 habitants

37 453 ménages

Source INSEE

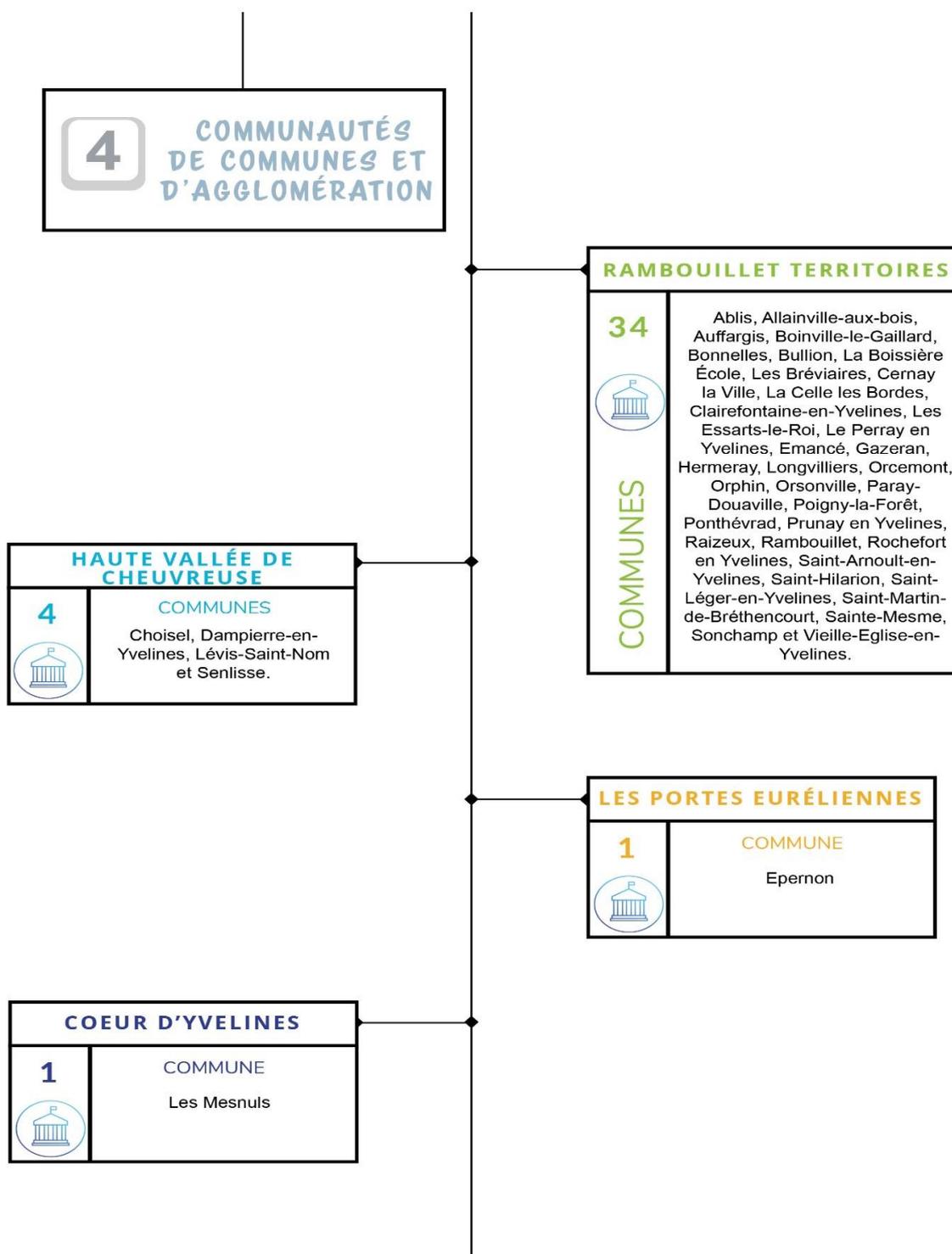
1.2 Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999



1.3 Le Comité syndical

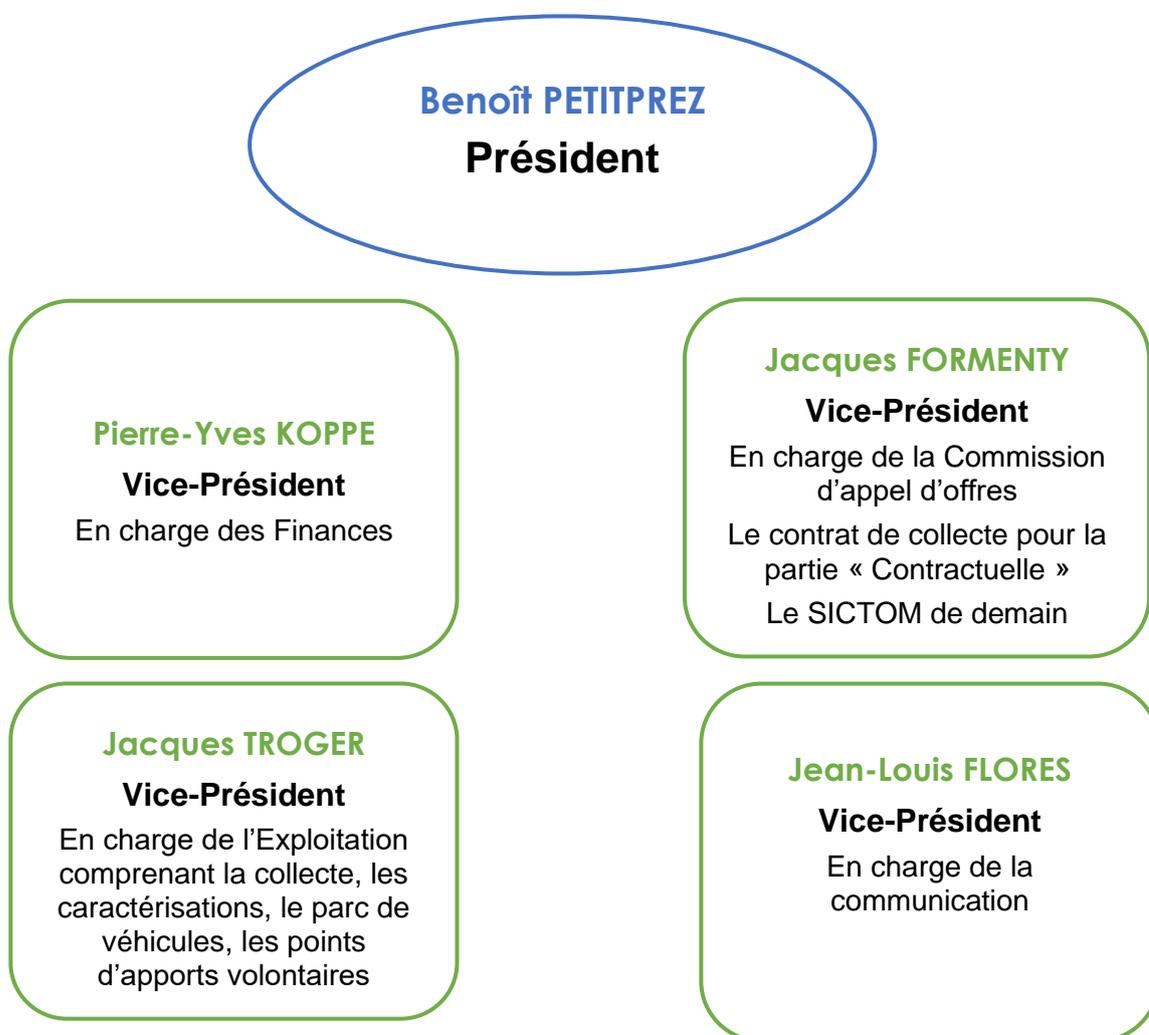
Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 14 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, SICTOM de demain.



2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations...



1 107 composteurs livrés
en 2021

4 159 foyers équipés de
composteurs depuis 2012



1 092 personnes ayant
participé à des actions de
sensibilisations



38 548 connexions sur le site
internet

2.1 Communication

► Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"



Cette année a vu la parution du 12ème numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avec les articles suivants :

- Le tri, c'est classe
- Les bacs, rien que les bacs
- Dangerosité de la marche arrière lors de la collecte
- Déchèteries à points nommés
- Le tri des biodéchets sera obligatoire en 2024, préparons-nous
- Une ressourcerie spéciale friperie à Rambouillet
- Il y a matière à être utile et content

► Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de développer son site Internet en 2021. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes.

Il y a eu 38 548 connexions durant l'année 2021, soit une diminution de 12 % par rapport à l'année 2020.

2.2 Actions de prévention

► Animations dans les écoles et les centres de loisirs

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 le SICTOM de la Région de Rambouillet a été contraint de stopper les actions de sensibilisation au tri dans les écoles et dans les centres de loisirs depuis le mois de mars 2020. Les animations dans les écoles ont repris progressivement à partir de la rentrée 2021, et uniquement pour les élémentaires dans un premier temps.

C'est pourquoi, en 2021, 824 élèves ont été formés par les ambassadeurs du tri aussi bien sur le tri sélectif que sur le compostage et le recyclage du papier, (746 élèves en 2020) soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente.

► Manifestations diverses

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

3. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

► Engagement dans la suppression des manœuvres en marche-arrière

Lors de la séance du Comité syndical du 30 juin 2021, Messieurs Steve QUENTIN et Bastien SIRE, représentants du prestataire de collecte Europe Service Déchets ont présenté les résultats d'une étude menée dans leur structure concernant la dangerosité des marche-arrières pendant la collecte.

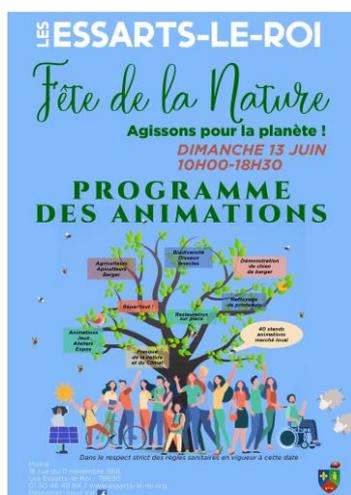
Le règlement du SICTOM, conformément aux recommandations R437, interdit les manœuvres en marche-arrière depuis 2015. Pour autant, nous en recensons près de 250 sur l'ensemble du territoire du SICTOM.

Le Comité syndical a donc décidé de s'engager dans une démarche de suppression des marche-arrières.

Les services du SICTOM ont ainsi pris contact avec chaque commune pour leur transmettre la liste des rues concernées.

Au 31 décembre 2021, les services du SICTOM, accompagnés d'un représentant du collecteur, ont rencontré les conseillers municipaux de 22 communes pour proposer des solutions alternatives : Choisel, Poigny, Saint-Hilarion, Emancé, Dampierre-en-Yvelines, Saint-Arnoult, Senlisse, Les Mesnuls, Allainville, Hermeray, Raizeux, Prunay-en-Yvelines, Gazeran, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Le Perray-en-Yvelines, Sonchamps, Ponthevrard, Paray-Douaville, Cernay-la-ville, Epernon, Rochefort-en-Yvelines, et Vieille-église-en-Yvelines.

► 12 et 13 juin 2021 Fête de la nature – Le Perray-en-Yvelines & Les Essarts-le-roi



Les ambassadeurs du tri du SICTOM et de SITREVA ont proposé un stand le 12 juin sur la commune du Perray-en-Yvelines pour la *Fête de la nature et du développement durable*, puis le 13 juin sur la commune des Essarts-le-roi pour la première édition de la *Fête de la nature, Agissons pour la planète !*. L'occasion de sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets et le compostage.

117 visiteurs ont été accueillis sur les stands des 2 communes.

► 18 septembre 2021
Jardins en fête - Auffargis



Les ambassadeurs du tri du SICTOM en collaboration avec SITREVA se sont réunis le 18 septembre pour tenir un stand à Auffargis à l'occasion de la manifestation Jardins en fête. L'occasion de sensibiliser les usagers au compostage.

82 visiteurs ont été accueillis sur le stand.

► 24, 25 et 26 septembre 2021
FESTIPHOTO – Rambouillet

Le week-end du 24 au 26 septembre, les ambassadeurs du tri ont participé à l'évènement FESTIPHOTO, organisé à la Bergerie nationale de Rambouillet. Ils ont animé un stand sur le tri, le recyclage et la réduction des déchets.



187 visiteurs accueillis sur 3 jours.

► 8, 9 et 10 octobre 2021
Salon Art & Habitat – Dampierre-en-Yvelines



Comme l'année précédente, les ambassadeurs du tri du SICTOM et de SITREVA ont participé au Salon de l'Art et de l'Habitat au domaine du château de Dampierre-en-Yvelines le week-end du 8 au 10 octobre. Ils ont sensibilisé les visiteurs au tri, à la réduction des déchets et au compostage.

243 visiteurs accueillis sur 3 jours.

4. LA COLLECTE

4.1 Organisation de la collecte

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie :

► **La société EUROPE SERVICES DECHETS (ESD)** assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce marché a été renouvelé le 1er juin 2018 pour une durée de 6 ans, et expirera le 31 mai 2024.

► **Le SICTOM collecte en régie** les encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015. Ce règlement définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens de la nécessité de réduire leur production de déchets,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- D'indiquer les sanctions pour les abus et les infractions

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

4.2 Collecte assurée par le prestataire

Fréquence de collecte



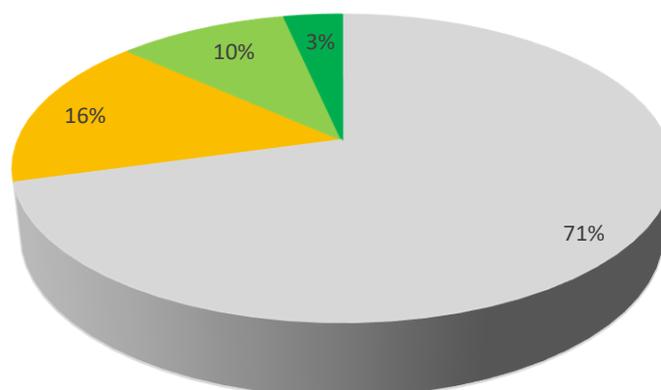
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de ces 2 communes.

Collecte en porte à porte

■ Ordures ménagères :	20 423 tonnes
■ Emballages :	4 652 tonnes
■ Verre :	2 868 tonnes
■ Déchets végétaux :	979 tonnes

Soit un total de **28 922 tonnes**.

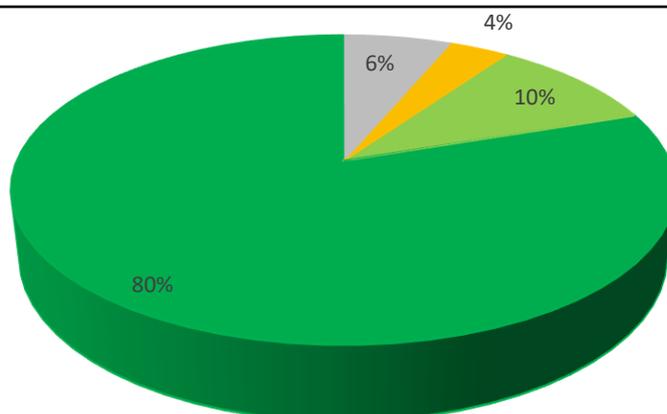


Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

Collecte en points d'apport volontaire

■ Ordures ménagères :	281 tonnes
■ Emballages :	154 tonnes
■ Verre :	451 tonnes
■ Déchets végétaux :	3 589 tonnes

Soit un total de **4 475 tonnes**.



4.3 Collectes et services assurés en régie

► Distribution et réparation des bacs

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance assurée par le personnel du SICTOM.

Au cours de l'année 2021, 1 413 nouveaux bacs ont été attribués, 872 ont été échangés et 437 ont été réparés.

► Collecte des encombrants et des DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "DEEE".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

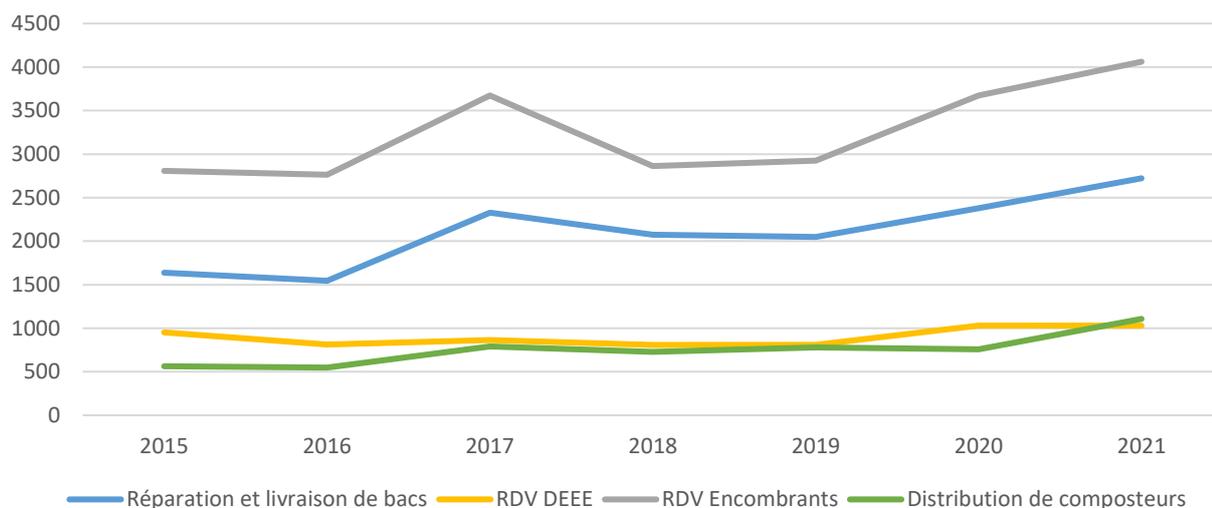
Sur l'année 2021, 4 061 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 1 028 pour les déchets électriques.

► Collecte des déchets industriels banals

La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

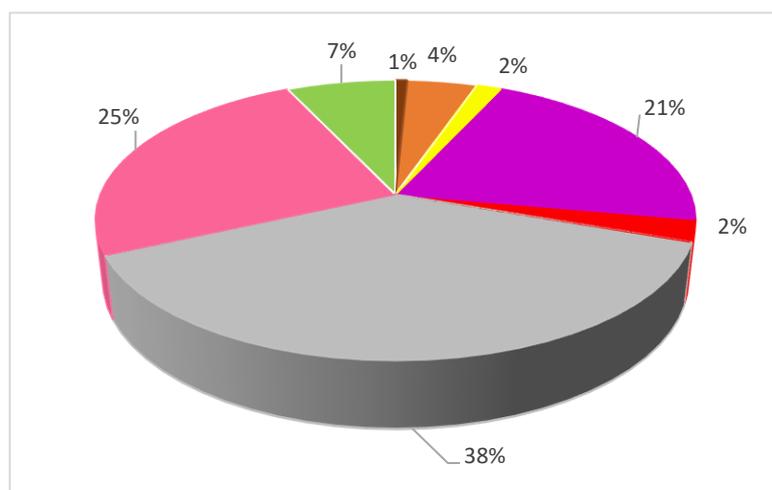
Evolution du nombre d'interventions de la régie



Evolution de l'activité de la Régie			
Nombre d'interventions	2020	2021	Evol. 2021/2020
Réparation et livraison de bacs	2378	2722	14%
RDV DEEE	1030	1028	-0.2%
RDV Encombrants	3674	4061	11%
Distribution de composteurs	756	1107	46%
Total	7838	8918	14%

Tonnages collectés en régie

Bois :	21 tonnes
Cartons :	120 tonnes
Emballages :	44 tonnes
Encombrants :	566 tonnes
Gravats :	68 tonnes
Ordures ménagères :	1 018 tonnes
Tout venant :	670 tonnes
Végétaux :	188 tonnes



Soit **2 695 tonnes** de déchets collectés en régie.

► Moyens déployés pour la collecte en régie



- 5 agents
- 2 Camions porteurs
- 1 Camion de collecte Ordures ménagères
- 3 Utilitaires
- 2 véhicules électriques
- 60 bennes
- 14 compacteurs
- 2 caissons de compaction



4.4 Service rendu aux usagers non ménagers - Redevance spéciale



954 assujettis à la redevance spéciale pour
1308 points de collecte.



Limites du service public : Il n'y a ni volume ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :

- Ordures ménagères,
- Emballages
- Encombrants
- Papier
- Bois
- Verre
- Déchets végétaux
- Gravats propres,
- Gravats en mélange
- DEEE
- Métaux
- Tout venant



Contenants proposés :

- Bacs de 120 L à 750 L
- Caissons de 10 à 30 m³
- Compacteurs de 8 à 20 m³



5. LES TONNAGES ANNUELS COLLECTÉS

36 092 Tonnes



C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2021 soit **399** kg de déchets par habitant.

En 2020, ce sont **35 237** tonnes, soit **390** kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Ordures ménagères



21 722 T
en 2021

/ **21 762 T**
en 2020

Emballages



4 850 T
en 2021

/ **4 809 T**
en 2020

Verre



3 319 T
en 2021

/ **3 296 T**
en 2020

Végétaux



4 756 T
en 2021

/ **4 043 T**
en 2020

Encombrants / tout venant



1 236 T
en 2021

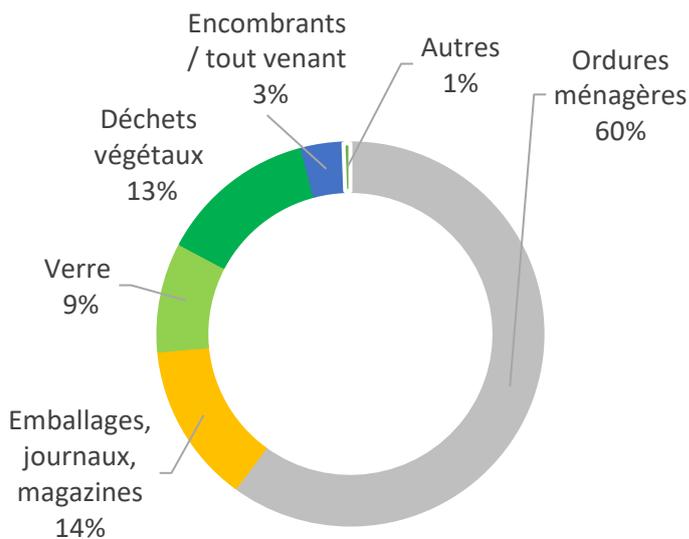
/ **1 152 T**
en 2020

Autres



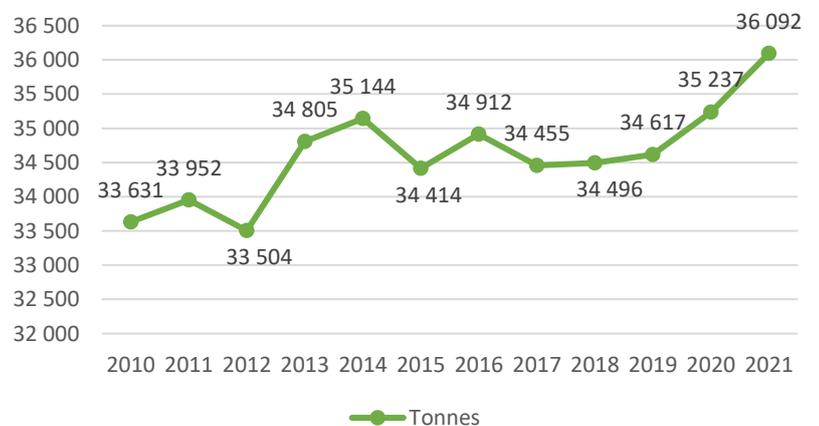
209 T
en 2021

/ **175 T**
en 2020

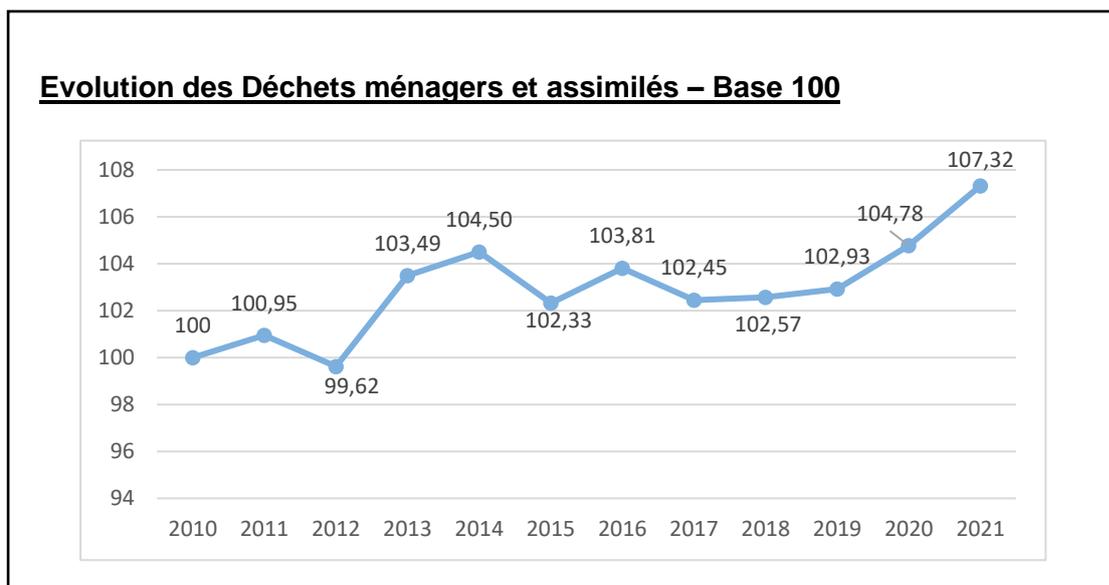


Tonnages totaux 2021

Evolution des tonnages totaux tous flux confondus



5.1 Réduction des déchets

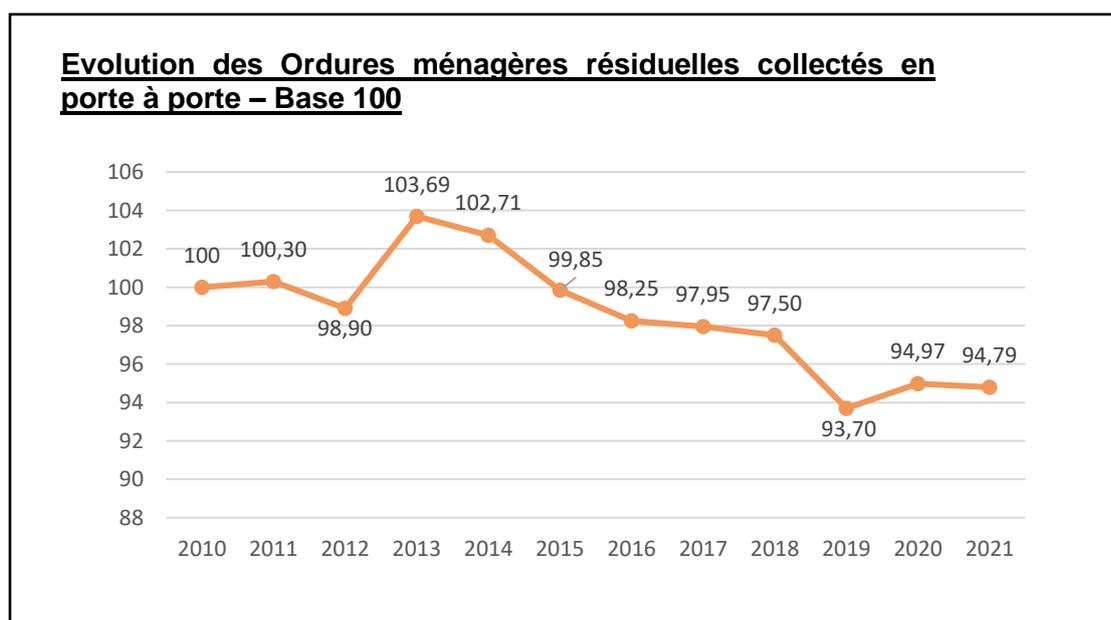


► **7.32%** d'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2021.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

L'objectif n'est pas atteint, mais cela s'explique par la forte augmentation du nombre des professionnels collectés au titre de la redevance spéciale au cours des dernières années, et par les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 (augmentation des déchets collectés pendant les périodes de confinement et fermeture des déchetteries).

En revanche, la collecte des ordures ménagères résiduelles collectés en porte à porte a diminué de **5.21 %** entre 2010 et 2021.



► **8 170 tonnes** de déchets recyclables ont été collectés en 2021, se répartissant ainsi par habitant :



JOURNAUX / MAGAZINES

24 kg/hab



ACIER / ALU

2 kg/hab



VERRE

37 kg/hab



CARTONS

10 kg/hab



BOUTEILLES / FLACONS

6 kg/hab

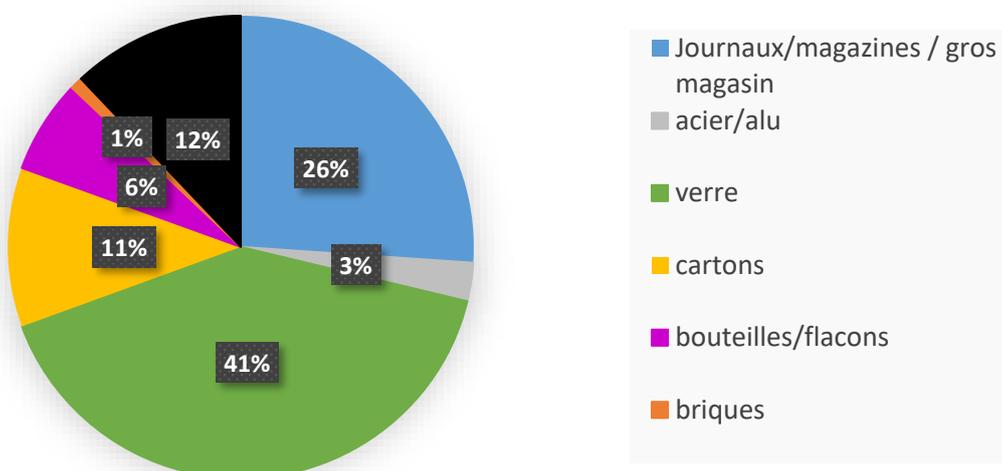


BRIQUES

1 kg/hab

► **87.96 %** est le taux de valorisation du tri pour l'année 2021, c'est-à-dire la proportion de matière recyclable collecté dans les bacs de tri (bac jaune ou bleu).

Répartition des déchets recyclables



5.2 Les déchèteries



19 359 Tonnes

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2021

soit **214** kg de déchets par habitant

(contre 170 kg en 2020 du fait de la fermeture des déchetteries pendant 6 semaines en raison de l'épidémie de la COVID-19)

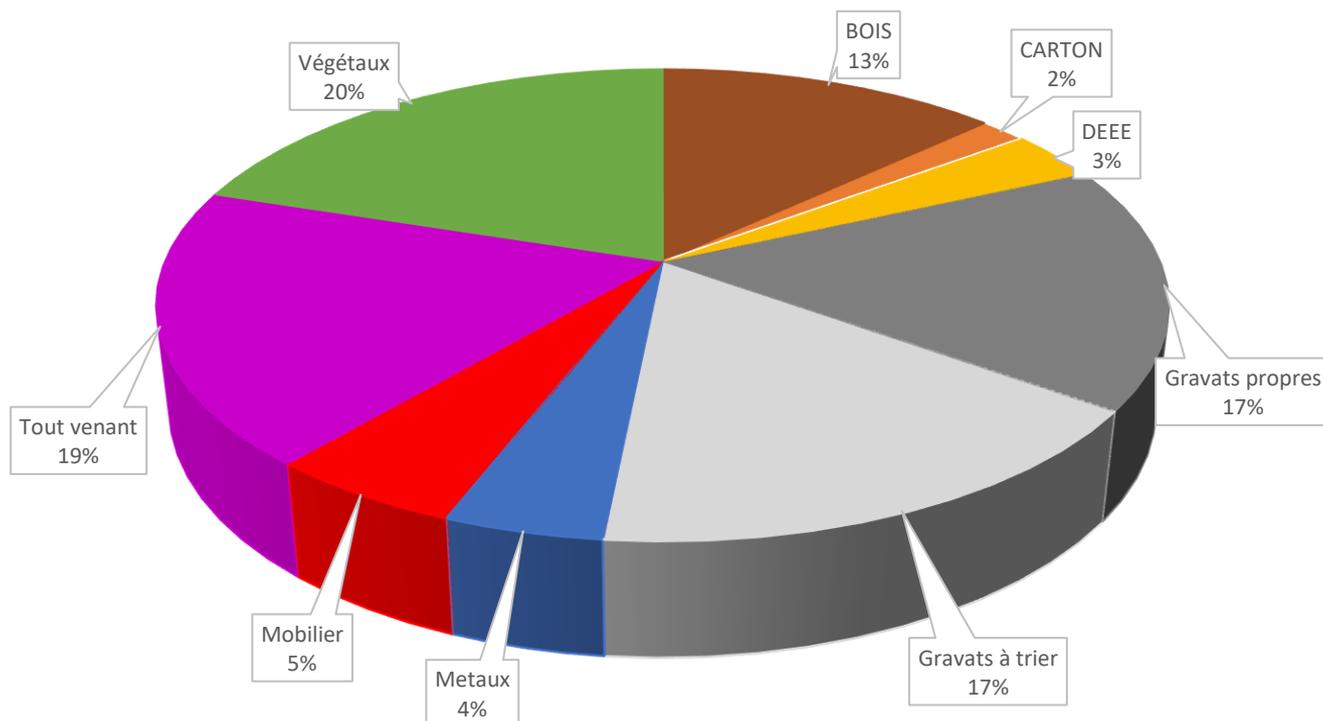
La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2021 de 4 déchèteries :

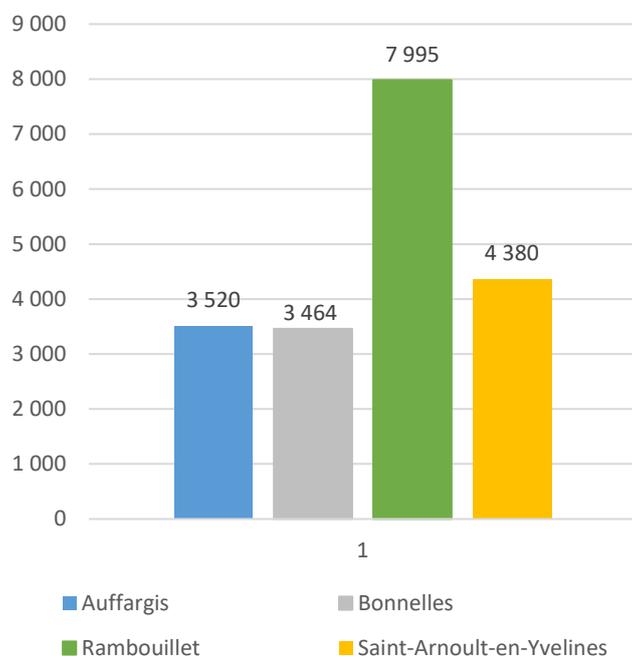
- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.

► **16** catégories de déchets sont collectées en déchèteries : les déchets végétaux, gravats propres, gravats en mélange, bois, cartons, encombrants, mobilier, métaux, DEEE, vêtements, piles, produits dangereux (aérosol, peinture), huiles végétales, cartouche d'encre, ampoules et néon, batteries.

Répartition des déchets collectés en déchèteries



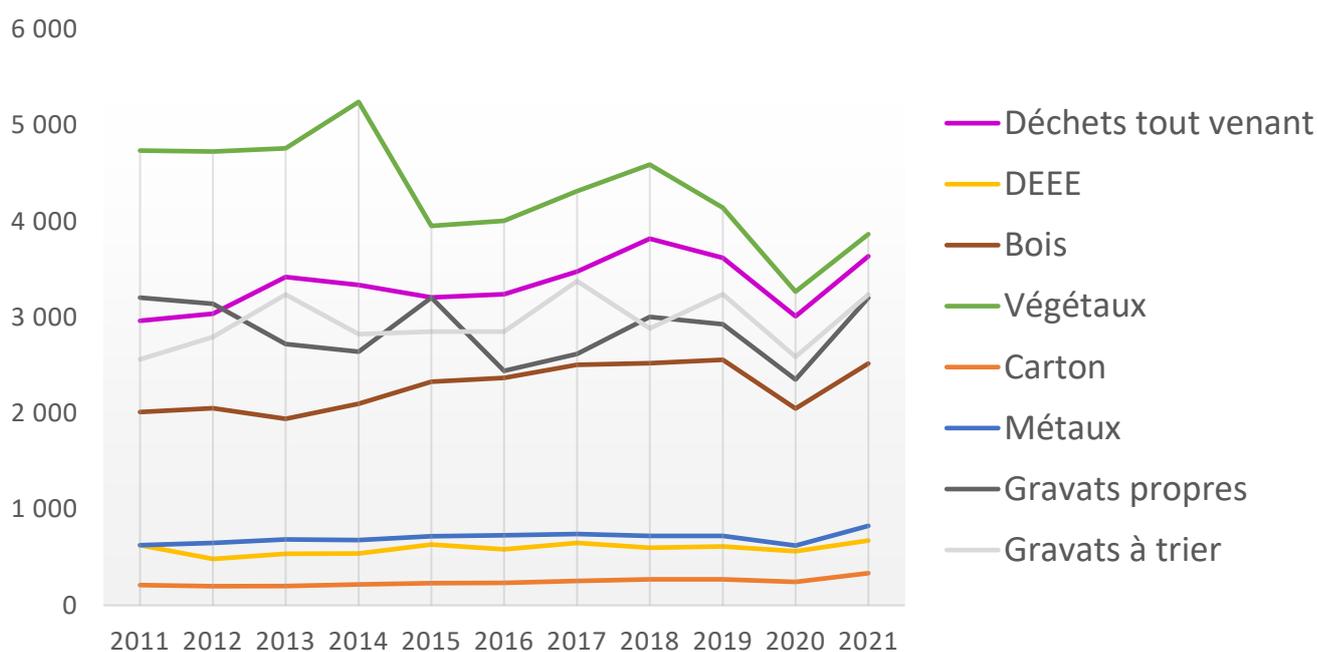
Répartition des tonnages par déchèterie



Evolution des tonnages collectés en déchèteries

	2020	2021	Evol. 2021/2020
Bois	2 048	2 519	23%
Carton	244	334	37%
DEEE	562	675	20%
Gravats à trier	2 589	3 235	25%
Gravats propres	2 351	3 202	36%
Métaux	622	827	33%
Mobilier	624	1 034	66%
Tout venant	3 009	3 634	21%
Végétaux	3 267	3 866	18%
Autres	28	33	16%
Total	15 344	19 359	26%

Evolution des tonnages des apports en déchèteries



6. LA VALORISATION, LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 4 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant 258 communes pour 374 334 habitants.

6.1 Modes de traitement et de valorisation des déchets

■ Ordures ménagères



■ Emballages



■ Verre



■ Déchets végétaux



7. LES COÛTS, LES FINANCEMENTS

110 € /habitant

C'est la part de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant en 2021 (126 €/habitant en 2020).

7.1 Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

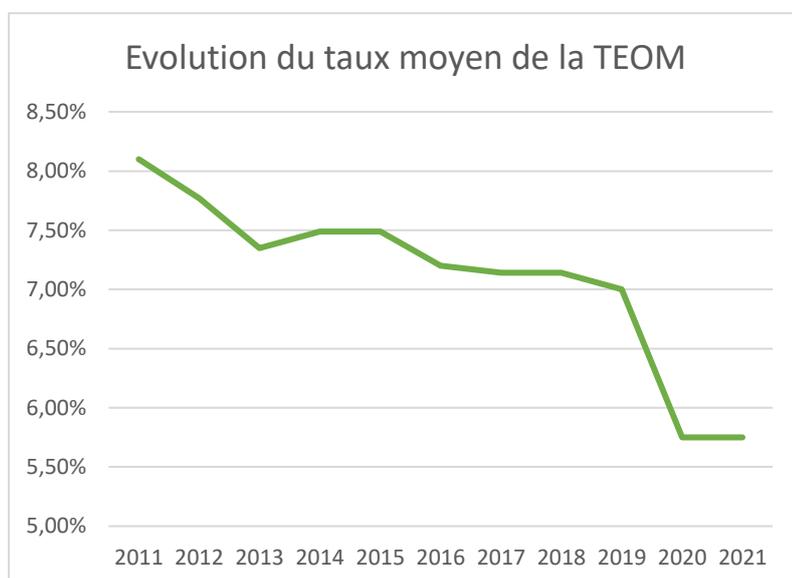
► *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le lissage des contributions des EPCI a commencé en 2017 pour atteindre en 2021 une contribution calculée à l'habitant, et non plus assise sur le foncier.

Le montant total de la contribution 2021 s'est maintenu par rapport à 2020, ce qui s'est traduit par un maintien du taux moyen de la TEOM à 5.75%.

La courbe ci-dessus présente l'évolution de la TEOM depuis 2011.



► **La redevance spéciale**

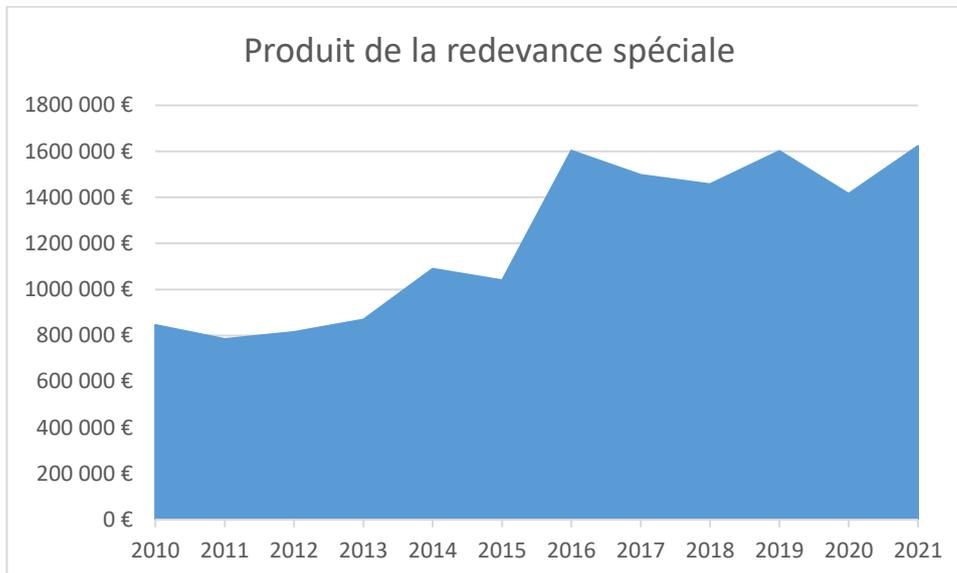
La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

Après une diminution liée au contexte sanitaire en 2020, la recette de la redevance spéciale a de nouveau augmenté en 2021 et s'élève à 1 623 287 €.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale.



7.2 Le compte administratif 2021

	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultats 2021	Résultats cumulés au 31/12/2021
Fonctionnement	12 474 930 €	12 627 917 €	152 987 €	1 764 104 €
Investissement	317 766 €	386 454 €	68 688 €	821 708 €

Fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

● Collecte	4 409 633 €
● Coût de traitement	6 734 368 €
● Frais de personnel	563 554 €
● Frais de communication et de prévention	25 855 €
● Amortissements	345 652 €
● Autres charges de gestion	395 868 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

● La redevance spéciale	1 623 287 €
● La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 966 669 €
● Les subventions CITEO et les recettes filières	959 092 €
● Divers	78 869 €

Investissement

Les principaux investissements de l'année sont les suivants :

● Eco composteurs	43 736 €
● Bacs	158 949 €
● Bornes d'apport volontaire Déchets végétaux	7 680 €
● Bornes d'apport volontaire Verre	6 633 €
● Colonnes enterrées	38 964 €
● Un véhicule léger électrique	25 996 €
● Matériel informatique et visioconférence	14 292 €
● Divers	21 516 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- Amortissements 345 652 €
- FCTVA 40 802 €

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	154 019 €
Marché d'assurances		SMACL	12 164 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 344 410 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	43 736 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	69 523 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	5 378 €
Fourniture de colonnes enterrées	Marché à bons de commande	ASTECH	38 964 €